

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008

PROCES - VERBAL

Le 26 juin 2008, les membres du conseil municipal, convoqués par le Maire le 16 juin 2008, se sont réunis en séance publique, à l'Hôtel de Ville, à 20 h 30, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents,

Monsieur le Maire,

Mme Hélène HERNU, M. Yves EVARISTE, Mme Jeanne BOURDIN, M. Gérard NAJMAN, Mme Edith PESCHEUX, M. Bruno REMOND, Mme Isabelle DAESCHNER, M. Samuel BESNARD, Mme Claire MARTI, M. Thierry CROSNIER, M. Alain BLAVAT, Mme Juliette PAPAZIAN, M. Jacques FOULON, M. Robert ORUSCO, M. Joël FRAUD, Mme Najia PATTI, M. Georges THIMOTEE, Mme Hélène DE COMARMOND, M. Antoine FREMONT, M. Hervé WILLAIME, Mme Cécile REICHARD, , Mme Delphine KECLARD, Mlle Nadhéra BELETRECHE, M. Camille VIELHESCAZE, Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Arnaud HADIDA, M. Marc JACOTTIN,

Etaient excusés et représentés par mandats : *M. Bernard TUPRIE, Mme Monique AGUDO, Mme Sylvie CHEVALIER, Mlle Ombeline CASEL,*

Était absente : *Mme Marie-Christine CHARPENTIER.*

La séance est ouverte à 20 h 40.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès verbal du conseil du 22 mai 2008. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation de la liste des arrêtés du Maire par délégation du conseil municipal.

I - RESSOURCES INTERNES, CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

01 - Budget :

⇒ 1- Compte de gestion 2007

Il présente bien une identité de valeur pour les opérations de l'exercice avec le Compte administratif de l'année 2007.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

⇒ 2- Compte administratif 2007

L'exécution des dépenses et recettes de l'exercice 2007 aboutit aux résultats suivants, après intégration des soldes de clôture :

- ☞ Un excédent de fonctionnement cumulé de 6 921 075,15 €, qui se décompose en :
 - 1- Un solde cumulé des exercices antérieurs à la clôture de l'exercice 2006 :
+ 5 826 526,98 €
 - 2 - Diminué d'une affectation de ce solde cumulé fin 2006 à la section d'investissement sur 2007 : - 2 555 671,98 €
 - 3 - Et un résultat de clôture pour 2007 : + 3 650 220,15 €

☞ Un besoin de financement cumulé de la section d'investissement de 3 825 783,79€, qui se décompose en :

- 1 - Un solde cumulé des exercices antérieurs à la clôture de l'exercice 2006 de - 3 464 840,59 € (équilibré par le transfert de 2 555 671,98 € de la SF et par des restes à réaliser de + 909 188,61 €)
- 2 - Un résultat de clôture pour 2007 de - 360 943,20 € (Le besoin de financement de cet exercice - 714 279,21 € étant partiellement couvert par des restes à réaliser positifs de + 353 336,01 €)

Soit un excédent global de 3 095 291,36 € (Affecté au BP 2008).

I – La section de fonctionnement

A . Les dépenses

Dépenses réelles de fonctionnement	2006	2007	Evolution
Charges à caractère général	7 055 759,68	6 962 425,23	- 1,32%
Charges de personnel	17 431 793,91	18 444 105,32	+ 5,81%
Autres charges de gestion courante	2 842 232,33	2 971 382,08	+ 4,54%
Atténuation de produits	110,08	372,12	Ns
Charges financières	1 485 871,18	1 324 374,08	- 10,87%
Charges exceptionnelles	426 639,14	121 792,24	- 71,45%
Provision	0,00	150 000,00	Ns
<i>Total</i>	<i>29 242 406,32</i>	<i>29 974 451,07</i>	<i>+ 2,5%</i>
Virement de la SF à la SI	1 792 685,14	2 927 454,71	Ns
<i>Total Général</i>	<i>31 035 091,46</i>	<i>32 901 905,78</i>	<i>Ns</i>

B . Les recettes

Recettes réelles de fonctionnement	2006	2007	Evolution
Produits des services et du domaine	3 422 495,86	3 557 490,10	+ 3,94%
Impôts et taxes	19 006 878,51	19 609 161,94	+ 3,17%
Dotations et subventions	9 162 494,43	9 913 219,37	+ 8,19%
Autres produits de gestion courante	1 455 977,21	1 086 415,37	- 25,38%
Atténuation de charges (remboursement sur rémunération du personnel : ex : indemnités journalières, avoirs sur factures)	200 190,84	113 805,38	- 43,15%
Produits exceptionnels (détail ci-dessous)	1 561 779,51	466 989,80	- 70,10%
Indemnités de sinistre	0,00	0,00	0%
Produits financiers (remboursement dette voirie)	156 461,86	122 276,16	- 21,85%
<i>Total</i>	<i>34 966 278,22</i>	<i>34 869 358,12</i>	<i>- 0,28%</i>

Le Compte administratif laisse donc apparaître un écart entre les dépenses et les recettes qui s'accroît sensiblement par l'effet cumulé de la stagnation, voire de la diminution, des dotations de l'Etat, et du maintien du niveau de la pression fiscale (qui n'a pas augmenté depuis 2005), et ce malgré une bonne maîtrise des dépenses de gestion puisque les dépenses (hors masse salariale) diminuent de 2,37%.

II – La section d'investissement

A . Les dépenses

Dépenses réelles d'investissement	2006	2007	Evolution
Remboursements d'emprunts	4 057 329,88	3 742 058,76	- 7,77%
Prêts et immobilisations financières	9 213,66	489,72	- 94,68%
Dépenses d'équipement	6 659 110,90	8 265 046,86	+ 24,12%
<i>Total</i>	<i>10 725 654,44</i>	<i>12 007 595,34</i>	<i>+ 11,95%</i>

B . Les recettes

Recettes réelles d'investissement	2006	2007	Evolution
Dotations et fonds propres	411 305,23	737 463,17	79,29%
Remboursements de prêts	279 765,17	47 383,13	-83,06%
Subventions	1 942 559,09	1 204 206,18	-38,01%
Emprunts et dette	3 500 000,00	5 503 602,48	57,24%
Recettes d'équipement	9 579,98	302,29	- 96,84%
<i>Total</i>	<i>6 145 215,47</i>	<i>7 492 957,25</i>	<i>21,93%</i>

En conclusion, les réalisations qui apparaissent au compte administratif 2007 sont très proches des prévisions inscrites lors du BP 2007.

Il confirme la tendance d'une diminution des recettes, en particulier de celles qui sont liées aux engagements de l'Etat, d'une augmentation limitée des dépenses voire même d'une diminution si l'on isole la masse salariale.

En investissement, le compte administratif confirme des marges de manœuvre plus confortables.

Ces conclusions sont à confronter aux réalités de l'évolution démographique de la ville.

En effet, si le recensement officiel de 1999 laisse apparaître une population légale de 25 300 habitants, la ZAC Desmoulins et son offre de logement a modifié le paysage de la ville et a permis à de nombreuses familles de venir s'installer à Cachan.

L'augmentation de la population (27 500 habitants au recensement intermédiaire du 1^{er} juillet 2005) qui sera officialisée au 1^{er} janvier 2009, a nécessité de fait de nouveaux équipements et une adaptation de l'offre de services. Les indicateurs financiers pourront donc à partir de l'année prochaine tenir compte de cette réalité démographique.

M. le Maire est sorti de la salle. La séance de vote s'est déroulée, pour cette délibération, sous la présidence de Mme Hélène HERNU, 1^{ère} adjointe.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 28 voix pour, et 5 abstentions de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Arnaud HADIDA - UNION POUR CACHAN-; M. Marc JACOTTIN,- UNION ET OUVERTURE-.

Les votes du conseil ayant été enregistrés, M. le Maire revient dans la salle du conseil. La séance du conseil reprend sous la présidence du Maire.

⇒ 3- Décision modificative n°1 au Budget primitif 2008

Le Budget Primitif voté le 3 avril dernier appelle quelques ajustements. En effet, depuis le vote du budget, les délais liés aux notifications officielles de recettes ainsi que les actualisations de dépenses nécessitent une décision modificative.

I - Section de fonctionnement

Chapitres	Libellés	Vote du Conseil
	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	34 590,82
67	Charges exceptionnelles	1 788,00
023	Virement à la section d'investissement	362 321,40
022	Dépenses Imprévues	- 271 256,22
	TOTAL	127 444,00
	RECETTES	
73	Impôts et taxes	53 042,00
74	Dotations et participations	74 402,00
	TOTAL	127 444,00

Sur la section de fonctionnement, l'équilibre budgétaire est augmenté de 127 444,00 €, montant de la présente décision modificative et concerne les mouvements suivants :

- Un virement à la section investissement d'un montant de 362 321,40 € pour des immobilisations et pour éviter de recourir à l'emprunt (voir explications en section investissement),
- Des dépenses supplémentaires (23 000 €) pour la mise en conformité des ascenseurs du 3-5 rue Camille Desmoulins, (montant qui représente la quote-part de la Ville) la désinfection du 60 rue Etienne Dolet pour 2 100 €, une régularisation de charges au bénéfice de la SAIEM pour le centre socioculturel La Plaine pour 6 459,82 € et la participation au projet Méta curiosité dans le cadre de la réussite éducative pour 4 261 €,
- D'autres dépenses diverses de fonctionnement qui prennent en compte essentiellement des virements de crédits entre chapitres et entre sections pour différents services pour un montant total de 1 230,00 €,
- Les nouvelles recettes concernent le FSCRIF pour lequel le montant indiqué au BP n'était que prévisionnel (+ 74 402,00 €) et un rôle complémentaire de recettes fiscales pour la taxe d'habitation de 53 042,00 €.

Afin d'équilibrer cette section, il est nécessaire d'inscrire – 271 256,22 € en dépenses imprévues.

II - Section d'investissement

Chapitres	Libellés	Vote du Conseil
	DEPENSES	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 630,00
20	Immobilisations incorporelles	9 910,00
21	Immobilisations corporelles	411 320,40
23	Immobilisations en cours	107 163,00
27	Autres immobilisations financières	680,00
	TOTAL	530 703,40
	RECETTES	
021	Virement de la section de	362 321,40
13	fonctionnement	168 382,00
	Subventions d'investissement	530 703,40
	TOTAL	

Les grandes lignes de dépenses sont les suivantes :

- Des travaux pour la réfection de la toiture de l'Orangerie : 120 000 €
- Des travaux pour sécuriser la cage d'escalier de l'école Belle Image maternelle : 40 000€
- La réfection du terrain de basket ball de l'école Carnot pour 35 000 €
- Du matériel informatique pour 28 343,40 €
- Du matériel pour les bâtiments pour 24 600,00 €
- Des dépenses complémentaires pour les écoles (ouvertures de classes Belle Image et Carnot) : 9 975,00 € et pour le centre de vacances de Bussy le repos : 17 870,00 € (mobilier et gros équipement ménager),
- Des acquisitions immobilières (Complément Souabault et Jaumet) pour 287 360,00 €
- La réfection du mur de clôture du 74 rue Etienne Dolet : 3 325,00 €

Ces dépenses complémentaires sont couvertes par :

- Des subventions complémentaires pour le skate parc de la part du Conseil Général (29 818,00 €) et pour les travaux à la bibliothèque de la Plaine de la part de la Région (138 564,00 €)
- Le virement de la section de fonctionnement, d'un montant de 362 321,40 €,
- Le recours à des virements internes à la section d'investissement, d'un montant de 87 837 €.

Cette décision est donc surtout constituée de compléments de travaux et de matériel et d'ajustements de lignes de crédits, qui ne nécessitent pas de recourir à l'emprunt.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 29 voix pour, et 5 abstentions de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Arnaud HADIDA - UNION POUR CACHAN-; M. Marc JACOTTIN - UNION ET OUVERTURE-.

02 - SEMACA : CRAC 2007

Le conseil municipal prend acte de la remise du compte rendu annuel 2007 de la SEMACA, pour la ZAC DESMOULINS et pour la ZAC du Coteau.

03 - Rapport DSU - FSRIF 2007

I - La dotation DSU

D'après la loi du 13 mai 1991, elle doit financer les actions de développement social urbain.

La somme perçue par la Ville en 2007 était de 650 493,00 € (+5,00% par rapport à 2006)

Cette somme a servi à la pérennisation et l'ancrage du financement de l'effort de la Commune pour les actions entreprises par les centres sociaux dans les quartiers à forte densité de logements sociaux (La Plaine et Cité Jardins), pour les actions de prévention menées de façon transversale dans Cachan et tout au long de l'année, pour les actions réalisées en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et pour les actions sociales en faveur des ménages défavorisés, comme les années précédentes.

Citons comme affectations budgétaires significatives :

- subventions aux structures en charge de l'accueil des demandeurs d'emploi adultes et jeunes/ 123 193 € (mission locale)
- subventions à l'association de gestion des centres socioculturels : 850 000 €

II - La dotation FSCRIF

Elle a été instituée pour financer des actions d'amélioration des conditions de vie. 1 135 116 € furent encaissés au titre de l'année 2006 (+6 % par rapport 2006).

Une majeure partie de la dotation a permis le financement d'opérations au profit des quartiers et populations de Cachan.

Comme les années précédentes, les fonds ont été affectés à la politique de soutien aux bailleurs de logements sociaux, dans les quartiers prioritaires :

- subvention à l'OPHLM : 228 674,00 €
- surcharge foncière à l'OPHLM : 66 063,09 €

Dans le cadre de la restructuration urbaine du quartier de la Plaine décidée par contrat de ville en 2001, un des objectifs était de développer la valorisation, le lien des espaces verts et leur utilisation par les habitants. L'OPHLM a réalisé en 2006 des travaux de requalification des espaces verts dans le quartier de la Plaine.

Et pour les travaux suivants :

- Etudes et travaux pour la maison de quartier Cousté : 612 321,87 €

Les travaux ont permis de réhabiliter et de prolonger les bâtiments du XIXe siècle par de nouvelles constructions de style industriel, afin qu'anciens et nouveaux bâtiments puissent donner forme à un parcours piéton traversant la parcelle. Ce nouvel espace permet d'avoir une offre d'animation complète sur tous les quartiers inscrits comme étant prioritaires au Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de jouer la complémentarité avec les centres socioculturels LAMARTINE et LA PLAINE.

- Etudes et travaux pour les salles polyvalentes Léo Lagrange : 212 054,79 €

Ces travaux concernent la réalisation d'un ensemble de salles pour la pratique de l'escrime, du judo, du karaté, de la musculation et de l'haltérophilie, pour l'expression corporelle et l'entretien physique, ainsi qu'un mur d'escalade dans le hall d'entrée. L'opération comprend un bâtiment sur deux niveaux qui s'adosse et s'articule avec le bâtiment déjà existant comprenant les tribunes, les vestiaires et les locaux techniques du complexe sportif. Destiné en priorité à un public scolaire et aux associations sportives de la ville, ce nouvel équipement permet d'augmenter l'offre d'activité et d'accentuer encore l'accompagnement des élèves dans le cadre des projets de Réussite Scolaire.

- Etudes pour l'extension de la bibliothèque du CSC de la Plaine : 16 002,25 €

La Ville envisage de réaliser des travaux d'extension-restructuration de la bibliothèque et du centre socioculturel de La Plaine. L'objectif de cette opération est double : agrandir la surface de la bibliothèque ainsi que du centre socioculturel, et remettre aux normes l'ensemble de l'équipement.

Le conseil municipal *prend acte* de la remise du rapport relatif aux actions financées par la Dotation de solidarité urbaine et le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France, pour l'exercice 2007.

04 - Information sur l'exécution des marchés publics en 2007

Le conseil municipal *prend acte* du rapport annuel des marchés publics, pour l'année 2007, conformément au Code des Marchés Publics.

05 - Garantie d'emprunt au SAF 94 pour l'acquisition du 28 rue Ampère

Le conseil municipal décide d'accorder sa garantie au profit du SAF 94, pour un emprunt, permettant de financer l'acquisition de lots de copropriété 20, 21, et 22, sis 28 rue Ampère.

Périmètre	Zone	Adresse	Cadastre	Surface	Prêt
H	UH	28 rue Ampère lots 20-21-22	E 70	57 m ² + 3 m ²	157 687 €

Le prêt est sollicité auprès du Crédit agricole.

La garantie d'emprunt de la Ville est assurée à hauteur de 50% du montant de l'emprunt. La durée de l'emprunt est de 8 ans et 3 mois.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 29 voix pour, et 5 abstentions de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Arnaud HADIDA - UNION POUR CACHAN-; M. Marc JACOTTIN - UNION ET OUVERTURE-.

06 - Formation des élus locaux

Le Code général des collectivités territoriales reconnaît aux élus locaux le droit à la formation adaptée à leur fonction.

Ce droit à la formation s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Le financement de la formation des élus constitue une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales, et représente une somme de 460 € TTC par élu et par an.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

07 - Créations et suppressions de postes :

⇒ 1- pour promotions internes et recrutements

Le conseil municipal décide d'ajuster le tableau des effectifs du personnel communal, pour tenir compte des promotions internes et des recrutements.

Cet ajustement porte sur la création de 7 postes, (dont 1 à 80 %) qui correspondent :

D'une part, à des promotions internes :

- 3 postes de rédacteur, au service de l'enfance, de la gestion du patrimoine locatif et des moyens généraux,
- 1 poste d'animateur, au service jeunesse,
- 1 poste d'agent de maîtrise, au service des espaces verts,

D'autre part à un remplacement et à une augmentation de temps de travail :

- 1 ingénieur pour le service Informatique et réseaux, en remplacement d'un technicien supérieur,
- 1 poste de rédacteur à 80 %, au service culture,

La délibération prévoit en contrepartie, la suppression de 7 postes, (dont 1 à 50 %) :

- 1 d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- 2 d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 de technicien supérieur,
- 1 d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
- 1 d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 de rédacteur à 50 % de temps d'emploi.

La délibération prévoit enfin, la création nette de 6 postes (dont 1 à 50 %), présentés lors du BP 2008 :

- 3 adjoints techniques, pour les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique dans l'équipe de la police municipale, d'agent d'entretien au complexe sportif Léo Lagrange, et d'agent d'entretien de la voie publique,
- 2 adjoints techniques, pour les fonctions de jardiniers au service des espaces verts,
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe, à 50 % de temps d'emploi, pour la fonction d'agent d'entretien au centre socioculturel "Maison Cousté".

⇒ 2- pour reclassements professionnels

Le conseil municipal décide de procéder à des reclassements professionnels afin de mettre en adéquation les grades détenus par ces agents et les fonctions exercées par ceux-ci.

En effet, ces personnels issus de la filière animation sont maintenant dans la filière administrative.

Ces reclassements concernent 2 agents, et représentent 2 créations et 2 suppressions de postes, et n'ont aucun effet sur le budget.

⇒ 3- pour le reclassement de certains grades en 3 tranches annuelles

Plusieurs décrets du 22 décembre 2006 apportent des modifications importantes aux règles communes d'organisation de la carrière ainsi qu'aux statuts particuliers de la plupart des cadres d'emplois.

La réforme de décembre 2006 prévoit également un dispositif particulier de reclassement en faveur des fonctionnaires relevant auparavant d'un grade qui, tout en étant doté de l'échelle 3 de rémunération, était accessible par concours.

Les cadres d'emplois concernés sont ceux des agents techniques, des agents spécialisés des écoles maternelles, des auxiliaires de soins et des auxiliaires de puériculture.

Les intéressés doivent être progressivement reclassés dans le grade doté de l'échelle qui correspond au premier niveau de recrutement sur concours, soit l'échelle 4.

Ce reclassement s'effectue de manière étalée dans le temps, à raison de trois tranches annuelles entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009, sauf pour le cas où il y a moins de trois agents dans la collectivité.

Ce choix, dont les critères sont laissés à la libre appréciation de l'autorité territoriale compétente, doit être soumis à la commission administrative paritaire.

La date d'effet de ce reclassement est librement déterminée par l'autorité compétente.

Ces 3 délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

08 - Taux de promotion pour les avancements de grade

La loi du 1^{er} février 2007 relative à la fonction publique territoriale, en modifiant la loi du 6 janvier 1984, a sensiblement changé les conditions auxquelles les agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Cette loi laisse à chaque employeur territorial le soin de fixer les taux de promotion des agents, supprimant ainsi les ratios de promotion établis par les décrets qui

s'imposaient à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics.

Le processus d'avancement de grade dépend donc désormais de chaque employeur à la fois par la fixation de ces taux d'une part et, comme précédemment, par la liberté conservée de proposer les agents qui répondront aux critères déterminés par ce même employeur, c'est-à-dire la valeur professionnelle, la manière de servir et les acquis de l'expérience professionnelle.

La fixation de taux de promotion à 100 % ne signifie donc pas que tous les agents bénéficieront automatiquement d'un avancement de grade.

Le conseil municipal décide de déterminer à 100 %, le taux de promotion des agents de la Ville à des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, ainsi que les critères d'éligibilité à l'avancement, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale qui échappe à ces dispositions.

Cette proposition est faite sans limitation de durée.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

09 - Carburants et fioul domestique : Appel d'offres ouvert - dossier de consultation des entreprises, et autorisation de signature

Le présent marché arrive à échéance en septembre 2008.

Le conseil municipal décide de passer un appel d'offres ouvert pour la fourniture de carburants et de fioul domestique, et d'autoriser le maire à signer le marché.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

10 - Acquisition de locaux commerciaux, 17-19 avenue de la Division Leclerc

Trois grands secteurs de Cachan sont actuellement menacés par l'uniformisation des activités et la déqualification des métiers : le Centre Ville élargi au quartier de la Citadelle, les axes Aristide Briand – Carnot et les quartiers de la Prairie et de la Plaine.

La commune élabore activement son projet de création de périmètres de préservation de la diversité commerciale (droit de préemption spécifique aux baux commerciaux, fonds de commerces et artisanaux), actuellement soumis à l'examen des chambres consulaires.

Les biens proposés à la Ville en acquisition par l'actuel propriétaire, sont situés au cœur du centre commercial du quartier de la Prairie, au sein duquel la Ville souhaite requalifier l'activité commerciale. Plusieurs éléments contribuent à cette redynamisation du quartier : Transformation prochaine du bâtiment de bureaux en pépinière et hôtel d'entreprises par la Communauté d'agglomération, aménagement de l'avenue de l'Europe par le Conseil général, réaménagement du magasin Champion, requalification des espaces publics et privés longeant l'avenue de la Division Leclerc, résidentialisation par 3F de ses espaces extérieurs.

Aussi, le conseil municipal décide d'acquérir des lots de copropriété, constitués de locaux commerciaux, situés 17-19 avenue de la Division Leclerc, afin de permettre à la Ville de répondre à l'enjeu de la préservation de la diversité et de la qualité de l'offre commerciale.

Ces locaux, proposés à la vente au prix de 225 000 €, sont actuellement occupés par une auto-école, un boulanger et un commerce d'informatique.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 33 voix pour, et 1 abstention de M. Marc JACOTTIN - UNION ET OUVERTURE-.

11 - Echange de terrains 43 bis sentier des Frettes

La commune de Cachan souhaite procéder à l'échange d'une partie de la parcelle cadastrée section AH 244, sise 43 bis sentier des Frettes, dont elle est propriétaire, contre une partie de la parcelle cadastrée section AH 243, sise 43 sentier des Frettes, appartenant aux consorts COLSON. Cet échange ne portant pas sur les mêmes surfaces, les consorts COLSON sont amenés à verser la somme de 6 240 € au profit de la Ville.

Ce remembrement permet à la commune de Cachan de bénéficier d'une configuration plus pertinente en termes d'aménagement de ce terrain. Ce terrain sera desservi par la parcelle cadastrée section AH 121, propriété du parc privé communal, donnant un accès direct sur la rue Gabriel Péri.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

12 - Conventions Ville – SAF 94 de portage foncier et de gestion, pour l'acquisition d'une propriété 49 avenue Aristide Briand

Dans le cadre du projet de développement économique poursuivi par la commune de Cachan sur les axes majeurs Carnot / RD 920, la Ville, suivant délibération du 26 janvier 2005, a décidé de délimiter des périmètres d'intervention foncière et de solliciter l'intervention du SAF 94, tout en renforçant les outils fonciers à sa disposition, à travers la délégation de l'exercice du droit de préemption, ainsi que des acquisitions par voie amiable.

La commune sollicite le SAF 94 afin que ce dernier se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section C 78, sise 49 avenue Aristide Briand, incluse dans le périmètre d'études F, au prix de 270 000 €.

Le conseil municipal décide de confirmer la sollicitation du SAF'94 pour intervenir en portage foncier sur lesdits lots de copropriété et de conclure une convention précisant les modalités de ce portage, et d'adopter une convention de gestion dès l'approbation par le bureau syndical du SAF'94 de l'acquisition dudit bien.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 33 voix pour, et 1 abstention de M. Marc JACOTTIN - UNION ET OUVERTURE-.

13 - Bilan des acquisitions et cessions foncières 2007

Le conseil municipal *prend acte* du bilan annuel des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2007.

14 - Droit de préemption urbain applicable aux fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

II - AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

15 - Subvention pour manifestation et initiative à caractère particulier :

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 458 € à l'Amicale Laïque de Cachan, représentant la participation de la Ville à l'opération Judo été 2008.

La ligue de judo du Val de Marne prend en charge la rémunération de l'intervenant en partenariat avec l'ALC. La Ville participe financièrement à hauteur de 458 €, met à disposition des installations adéquates, et assure la publicité pour cette opération d'initiation au judo.

Cette activité gratuite, se déroulera du 7 juillet au 1^{er} août 2008.
Proposée à tout public, elle vise à promouvoir la découverte du judo, initiation et pratique, encadrée par un moniteur diplômé.

Les centres de loisirs primaires et maternels sont associés au projet.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

16 - CAVB : rapport d'activités 2007

Le conseil municipal *prend acte* de la remise du rapport d'activité 2007 de la CAVB.

La séance est levée le 26 juin 2008 à 22 h 30.

Le 2 juillet 2008

Le Maire,